

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, 1^{er} mars 2021

ACCÈS AUX SOINS EN SAVOIE

Signature d'un contrat permettant à la communauté professionnelle territoriale de santé « Haute-Tarentaise » de financer ses actions

Le 1^{er} mars 2021, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et l'Assurance Maladie de Savoie vont contractualiser avec la CPTS Haute Tarentaise.

Les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des organisations construites à l'initiative des professionnels de santé sur un territoire donné. Elles ont pour vocation d'apporter des réponses aux enjeux de santé de leur territoire et de répondre aux attentes des professionnels de santé notamment en décroissant médecine de ville et médecine hospitalière.

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, les CPTS ont démontré leur capacité à se mobiliser, s'organiser et coopérer, permettant ainsi la mise en place de centres de consultations, de dépistage ou encore de centres de vaccination, répondant ainsi aux besoins des habitants des territoires.

Depuis l'été 2019, un Accord conventionnel interprofessionnel (ACI) leur permet de bénéficier de financements significatifs pour les aider à déployer leurs actions.

Le contrat signé le 1^{er} mars 2021 entre la CPTS Haute Tarentaise, l'Agence régionale de santé (ARS) et l'Assurance Maladie de Savoie, lance un projet qui se décline autour de cinq objectifs généraux : l'amélioration de l'accès aux soins, l'organisation des parcours de soins pluriprofessionnels, le développement d'actions de prévention, l'amélioration de la qualité et de la pertinence des soins, l'accompagnement des professionnels de santé.

L'ARS a accompagné les professionnels dans l'élaboration du projet. La CPTS pourra prétendre à un financement annuel de **220 000 €** sous réserve de l'atteinte des objectifs prévus dans le contrat. Une avance de 50 000 € sera versée à la signature par l'Assurance Maladie de Savoie.

Le territoire et les acteurs de la CPTS Haute Tarentaise

Le territoire d'action de la CPTS Haute Tarentaise couvre **12 communes**, soit **25 486 habitants** auxquels s'ajoutent les travailleurs saisonniers ne résidant pas à l'année sur le territoire ; ainsi que la population touristique des stations de ski. La CPTS rassemble aujourd'hui environ 180 personnes. **Les professionnels qui collaborent sont tout autant issus du médico-social et du social, et de nouveaux professionnels s'associent chaque semaine à la démarche.** Elle est copilotée par les deux maisons de santé du territoire, avec deux co-pilotes : Anne Pipet (kinésithérapeute) et Thomas Clément (médecin généraliste).

Faciliter l'accès aux soins

L'une des missions prévues dans le contrat ACI de la CPTS Haute Tarentaise est d'améliorer l'accès aux soins, en réduisant le nombre de patients sans médecins traitants, en recrutant de nouveaux médecins généralistes ou encore en organisant la venue de vacataires spécialistes. La réponse à la demande de soins non programmés fait également partie des priorités de la CPTS.

Organiser des parcours de soins pluriprofessionnels

Les parcours de soins doivent pouvoir répondre aux objectifs suivants :

- Pouvoir identifier à chaque instant par qui et pourquoi le patient est suivi,
- Eviter les points de rupture entre services ou entre professionnels qui peuvent réduire l'efficacité de la prise en charge et entraîner une perte de chance pour le patient,
- Organiser un système d'information optimal.

Développer des actions territoriales de prévention

La CPTS Haute Tarentaise développe plusieurs projets thématiques : santé sexuelle, santé relationnelle, santé mentale, prévention de la surexposition aux écrans, coordination en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, éducation à l'alimentation pour éviter le surpoids de l'enfant, accompagnement post-cancer, prévention et prise en charge du diabète. Deux objectifs complémentaires sont à développer : la construction d'une vraie dynamique autour de **l'activité physique et du sport**, et l'organisation de projets autour de la **santé environnementale**.

Le premier axe permettra d'apporter une réponse aux 5 affections majeures identifiées sur le territoire de la CPTS ainsi qu'au maintien à domicile en bonne santé des personnes âgées, également identifié comme un enjeu majeur.

Améliorer la qualité et la pertinence des soins

Dès 2021, la CPTS se fixe l'objectif de créer des outils pour recueillir l'avis des patients et de la population concernant leurs attentes et propositions d'amélioration.

Un projet a d'ores et déjà commencé sur la thématique de la « préparation des doses à administrer », dans l'objectif d'améliorer l'observance des traitements et de limiter l'iatrogénie. Une réflexion est également en cours sur le thème de l'éducation thérapeutique du patient ; et une autre doit être menée sur les délégations de tâches aux infirmiers, kinésithérapeutes et pharmaciens.

Accompagner les professionnels de santé

La volonté de la CPTS est de soutenir les professionnels de santé dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, dans l'objectif de « prendre soin des soignants ». Différentes actions sont envisagées telles que des formations collectives, la généralisation d'une visite médicale annuelle pour les professionnels ou encore la création d'une cellule locale de soutien psychologique.

La CPTS Haute Tarentaise en chiffres

Territoire :

12 communes : Aime La Plagne / Bourg Saint Maurice / Les Chapelles / Landry / La Plagne Tarentaise / Montvalezan / Peisey-Nancroix / Sainte-Foy-Tarentaise / Séz / Tignes / Val d'Isère / Villaroger

Population couverte : 25 486 habitants

Les missions inscrites dans le contrat ACI :

Missions socles :

- Amélioration de l'accès aux soins
- Organisation des parcours pluri-professionnels
- Développement des actions territoriales de prévention

Missions optionnelles :

- Qualité et pertinence des soins
- Accompagnement des professionnels de santé

Les aides versées à la CPTS

- Versement par l'Assurance Maladie à la signature de **50 000 €**
- Versement par l'ARS pour l'écriture de **10 000 €**
- Rémunération maximale pour les missions obligatoires sur 5 ans : **725 000 €**

Signature
de la CPTS Haute Tarentaise
Le 1^{er} mars 2021



Contact presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

Assurance Maladie Savoie

Service communication : 04 80 14 93 20
communication.cpam73@assurance-maladie.fr